

La Gazette

des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

18^{ème} année - N° 3079 - Jeudi 11 Janvier 2018 - Prix : 200 Fc

HURI MONEY

Mgomri dans l'œil du cyclone



CONFÉRENCE DE PRESSE DE L'UNION DE L'OPPOSITION

Une situation "alarmante"

LIRE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

Prières aux heures officielles
Du 11 au 15 Janvier 2018

Lever du soleil:
05h 52mn
Coucher du soleil:
18h 38mn

Fadjr : 04h 41mn
Dhouhr : 12h 18mn
Ansr : 15h 53mn
Maghrib: 18h 47mn
Incha: 19h 55mn



DON DE 50 MILLIONS FC DESTINÉ À LA FACULTÉ IMAM CHAFIOU

Le président de l'Université placé sous contrôle judiciaire



Le président de l'Université des Comores Dr Bourhane Said Abdallah est depuis jeudi placé sous contrôle judiciaire par un juge d'instruction. Il est poursuivi pour abus de confiance dans une affaire d'un détournement présumé d'une cinquantaine de millions de nos francs, selon le procureur général.

Le président de l'Université des Comores (Udc) est depuis jeudi dernier mis en examen

dans une affaire de détournement présumé d'un don de 50 millions fc destiné à la faculté Imam Chafiou dont il était à l'époque le doyen. Dr Bourhane Said Abdallah est poursuivi pour abus de confiance d'après Youssouf Ali Djaé, procureur général dans un entretien qu'il a accordé à des médias.

« On a reçu effectivement le dossier de l'Udc. Ce dernier est transmis au parquet une information est ouverte à ce sujet. En ce moment un juge d'instruction a été saisi pour mieux déceler la vérité concernant la somme de 50 millions fc supposés détournée. Et s'il y a eu abus de confiance ou pas », a-t-il confié.

Et d'ajouter : « jusqu'à présent le président a été placé sous contrôle judiciaire, des obligations lui ont été signifiées par le juge d'instruction parmi lesquelles, se présenter au cabinet du juge chaque vendredi, ne pas quitter le territoire national sans l'au-

torisation du juge d'instruction. Il lui est aussi interdit de se rendre sur son lieu de travail ».

Le procureur général a voulu être prudent, avançant que l'information est en cours et que pour le moment, le parquet ne peut pas se prononcer sur le fonds du dossier. « Jusqu'à présent il est présumé innocent. Certes il est inculpé mais rien ne prouve encore que l'infraction est constituée. Maintenant l'instruction suit son cours et c'est à l'issue de cette procédure que l'on saura si le président est effectivement coupable d'abus de confiance ou pas », a-t-il fait savoir.

Dr Nassurdine Ali Mmadi secrétaire général de l'Udc confirme la mise en examen du président de l'université qui est d'après-lui aussi en rapport avec le don destiné à la faculté Imam Chafiou et à l'établissement scolaire, Madrsat El Iman.

« Qu'est ce qui s'est passé. Il y a eu d'abord une plainte déposée par le

député Ali Mhadji et la plainte a suivi son cours. Et il y a eu des enquêtes préliminaires visiblement faites par la gendarmerie. Un juge d'instruction a été désigné qui l'a finalement mis en examen et l'a suspendu des fonctions de président en attendant l'issue de l'enquête », a-t-il expliqué.

Pour rappel, il y a quelques mois, Dr Bourhane a été à plusieurs reprises auditionné par la commission des affaires étrangères du parlement pour la même affaire. Le député Ali Mhadji président de cette commission le soupçonne déjà de double langage. « Ce qui me choque, c'est qu'à chaque audience la somme s'effrite. Aujourd'hui encore le chiffre diffère de celui qu'il avait assuré aux précédentes audiences (...) autre fois, il avait assuré avoir confié la gestion de ce fonds à quelqu'un. Il dit avoir d'ailleurs refusé de le prêter à une personne qui était dans le besoin. Aujourd'hui, il tient un autre discours,

selon lequel c'est un Waqf (bien religieux) destiné à générer des activités pour la faculté et comme les activités n'ont pas été créées, le fonds a été reversé aux donateurs », avait-il assuré ce jour là, ajoutant qu'il se constituera partie civile dans cette affaire.

« Il n'est pas acceptable qu'au moment où l'Udc est confrontée à un manque de salles et des moyens de transport pour les étudiants, l'on se permette de faire ce que l'on veut. C'est une faute grave de laisser filer une telle affaire. L'on ne nous pardonnera pas étant un député qui se respecte », avait-il soutenu. Quelques jours après ces propos, des oulémas de la place ont organisé une conférence de presse et volent au secours du premier président arabophone de l'Udc, contredisant les propos du député de Hambou.

Maoulida Mbaé

TÉLÉCOMMUNICATIONS

RCIP4: décaissement de 10 millions de dollars US pour 2017

Le projet RCIP4, qui a fait son bilan de l'année écoulée, a annoncé le décaissement de 10 millions de dollars US pour l'année 2017 et parle de "82% d'actions réalisées".

"On a beaucoup travaillé en 2017 et notre souhait est d'assurer le suivi de ce qu'on a fait, et faire davantage », se réjouit Haidar Soeuf, le chargé de communication du projet RCIP4 alors que le projet établissait son bilan de l'année écoulée.

Le projet RCIP 4 de la Banque Mondiale vise à développer l'intégration des Comores aux infrastructures régionales de communication et réduire le coût d'accès à la bande

passante internationale. En ce sens, plusieurs activités ont été réalisées en 2017. Parmi elles, les appuis techniques autour de la rédaction du projet de loi sur la cybercriminalité et du projet de loi sur la transaction électronique, présentés à la session d'avril 2017 de l'Assemblée Nationale.

On citera également l'assistance technique transactionnelle et juridique pour l'octroi d'une deuxième licence de télécommunications, l'accompagnement du gouvernement comorien dans l'opérationnalisation de Comores Câble, la participation de l'union des Comores dans le projet FLY-LYON3 et son accompagnement dans le suivi et finalisation des négociations du C&MA du projet FLY-LION3 ou encore l'équi-

pement en matériel informatique des communes de l'archipel dans le cadre de la stimulation de la demande.

« Au 31 novembre dernier, nous sommes arrivés à un taux de décaissement de 82% », confie Haidar Soeuf. Sur l'aspect financier, les réalisations du Projet ont permis d'atteindre le chiffre de 16,51 millions USD, soit un taux de décaissement de 82%. 6,8 millions pour l'accompagnement de Comores Câbles sur le câble Fly Lion 3 et le reste pour la stimulation de la demande.

« Les 10 millions de dollars US décaissés en 2017 ont constitué un record pour les projets de la BM mis en œuvre dans l'Union des Comores en dépassant les prévisions »,



conclut le chargé de communication du projet RCIP 4.

Pour cette année, RCIP4 envisage la construction d'un bâtiment abritant l'atterrissement du câble Fly Lion3 mais aussi les bureaux de la direction générale de Comores Câbles. Le projet espère continuer les travaux accessoires à la pose du câble, mettre en œuvre l'observatoire pour le suivi de la qualité de ser-

vice des TICs aux Comores, organiser un atelier de sensibilisation des opérateurs sur les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) et assurer le suivi des travaux d'acheminement de capacité internet aux bénéficiaires de la stimulation de la demande. Le projet a démarré en 2014 et prendra fin le 30 juin 2018.

Mohamed Youssouf

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Pose de première pierre du bâtiment de l'Anrtic

L'Autorité Nationale de Régulations des TIC a procédé samedi dernier, à la pose de première pierre de son nouveau siège huit ans après sa création. Un événement historique pour le

régulateur des TIC dans le pays.

Huit ans après sa création, l'Autorité Nationale de Régulation des TIC a posé la première pierre de son futur

siège. Une cérémonie qui a vu la présence des autorités de l'Etat et des cadres de l'institution, ainsi que des acteurs du secteur des TIC.

« La réalisation de ce projet a connu des moments difficiles en raison d'un malentendu vécu dans le processus d'attribution de marché et c'est seulement au bout de deux ans de tractations et de luttes judiciaires que nous sommes arrivés aujourd'hui à cet événement historique », explique Said Ahamada Mouinou, le directeur général de l'ANRTIC.

Le projet de construction du nouveau siège est un autofinancement de l'ANRTIC à hauteur de 299 000 0000 FC sur une durée de 15 mois. Le nouveau siège devrait

compter plus de 35 bureaux et abriter tous les services de l'institution. Le chantier sera assuré par deux entreprises comoriennes, Emasam et Delta Fluide.

« Le lancement du projet de construction est non pas une finalité en soi, mais une démonstration d'exemplarité sur la prise en charge de notre destin, un moyen de stabiliser l'institution dans l'exercice de ses missions et l'élever au rang d'une ANRTIC ambitieuse », poursuit le directeur de l'ANRTIC.

Le vice-président en charge des télécommunications s'est réjoui des efforts fournis par l'ANRTIC mais aussi du nouveau visage qu'elle affiche.

« L'ANRTIC est née de ses pro-

pres cendres. C'est une institution créée sur un papier et donc sans financement préalable mais qui a su, années après années, imposer sa marque de fabrique. Aujourd'hui, on ne peut parler d'évolution, de réorganisation et d'assainissement du secteur des TIC sans penser à son chef d'orchestre qui est l'ANRTIC », a clamé Said Abdallah Sarouma, le vice-président en charge des télécommunications, pour qui « il est grand temps que l'ANRTIC se dote des moyens modernes de son existence à travers un siège social digne des efforts et des qualités de son propriétaire ».

Mohamed Youssouf



ANRTIC pose première pierre siège

HURI MONEY

Mgomri dans l'œil du cyclone

Oumara Mgomri directeur général de Comores Télécom est pris dans les mailles du filet de la gendarmerie nationale. En cause, l'opacité qui entoure la création d'une société de transfert d'argent, Huri Money, avec des centaines de millions de nos francs dont les enquêteurs tentent de retrouver la trace.

L'état se resserre sur le directeur général de Comores Télécom dans une sombre

affaire liée à une société de transfert d'argent, Huri Money, annoncée depuis quelques années sans résultat, et que Oumara Mgomri a décidé de relancer par son propre initiative.

Sauf que cette reprise s'est faite dans l'opacité totale à en croire une source digne de foi qui préfère garder l'anonymat en raison du caractère très sensible d'un dossier qui pourrait coûter cher à l'intéressé. L'affaire selon notre source, remonte à presque une semaine quand le puissant patron de l'opérateur historique

des télécommunications décide, semble-t-il, d'agir sans avertir personne, même pas ses supérieurs hiérarchiques.

« Comment peut-il se permettre d'aller enregistrer au tribunal une société avec un capital de trois cent millions de nos francs (300 millions fc, semble-t-il : ndlr) sans une base juridique aucune », s'interroge notre source.

« Autre objet de crispation, serait la désignation d'un conseil d'administration (8 membres tous, proches de

Mgomri) et la nomination d'un directeur général, sans que le président de la République, ni le gouvernement en soit averti », précise notre interlocuteur, indiquant que la société serait mort-née pour la simple raison qu'une ordonnance du même tribunal, sortie mardi annulera le processus.

Mgomri a eu même la visite surprise dans son domicile et dans son lieu de travail, d'officiers de police judiciaire, une dizaine d'après notre source dans ce cadre. Ce qui laisse penser qu'une enquête est lancée pour

permettre de voir clair dans cette affaire. Surtout les traces de ces centaines de millions fc décaissés des comptes de Comores Télécom, destinés à l'ouverture du capital de cette société.

Nos tentatives pour entrer en contact avec le patron de Comores Télécom sont restées vaines.

Maoulida Mbaé

CONFÉRENCE DE PRESSE DE L'UNION DE L'OPPOSITION

Une situation "alarmante"

L'union de l'opposition tire la sonnette d'alarme. Dans un point de presse tenu hier à Moroni, les opposants au régime actuel ont établi un bilan des événements politiques récents dans le pays et dénoncé une situation alarmante dans les trois îles, particulièrement à Mwali où la presse est comme muselée.

A Moroni hier, dans un point de presse, l'opposition a dénoncé une "situation alarmante dans le pays". Outre la question relative à la tenue des assises nationales, les opposants au pouvoir ont regretté les récents troubles survenus à Anjouan ayant mené à des altercations entre manifestants et forces de l'ordre.

« A Ngazidja, on note des menaces à l'endroit de certains sites de presse locale et des intimidations envers certains journalistes. A Anjouan, on assiste à des troubles politiques orchestrés par le vice-président Moustadrane Abdou », a énuméré Hassane El Barwane, secrétaire



général du parti Juwa.

Le conseiller, devenu député, El-Fasse, a insisté sur l'urgence à Mohéli où "aucune radio ne fonctionne et aucune voix ne s'élève (...) à part

celle du Colonel Anrifi Moustoifa ».

Considérant la situation de la presse, l'union de l'opposition a saisi l'occasion pour présenter ses "condoléances les plus attristées" à la presse

nationale qui a perdu il y a une semaine l'un des leurs, le journaliste Hadji Hassanaly.

Dénonçant les répressions que subissent certains organes de presse,

Mouigni Baraka Said Soilih, ancien gouverneur de Ngazidja, s'emporte: "Je défie quiconque de me contredire lorsque j'assure que lorsque j'étais au pouvoir, aucun journaliste de Ngazidja ou organe de presse n'a souffert d'aucune agression, physique ou morale ».

Dans un communiqué, l'union de l'opposition assure que « les armes n'ont jamais réussi à soumettre un peuple car un vrai pouvoir est celui du peuple ».

Les opposants enfin, condamnent avec la plus grande fermeté, ainsi que leurs partenaires, la déstabilisation du pays par le pouvoir.

« Nous appelons le chef de l'Etat à se ressaisir et assumer ses obligations de garant de la paix, des libertés et des institutions », a conclu Hachim Abdou Petit, conseiller en communication du gouverneur de Ndzuani Abdou Salami Abdou.

Ibnou M. Abdou

RÉCONCILIATION CHAMBRE D'AGRICULTURE :

L'investiture de Momo pour «très bientôt» selon la présidence

Le bout du tunnel pour le président élu de l'union des chambres d'agriculture. Après la réconciliation entre lui et les acteurs du domaine qui contestaient son élection, la présidence de la République prépare son investiture qui va avoir lieu incessamment à Mvouni.

Hier mardi au foyer Aouladil Komori à Moroni, Mohamed Soilih alias Momo a réuni les agriculteurs qui sont désormais derrière lui pour leur présenter ses remerciements pour avoir déposé les armes et s'aligner dans son camp, et cela après plusieurs mois d'hostilité (lire numéro du 4 janvier). A la question de savoir quand est-ce qu'aura lieu l'investiture, avortée le 8 novembre, le directeur de cabinet du chef de l'Etat n'a pas donné une date précé-

se.

« Elle aura lieu très bientôt », a-t-il lâché, précisant en revanche que la cérémonie aura lieu à Mvouni. « C'est là où tout a commencé et cette ville a joué un rôle central dans la réconciliation (entre le président élu et les agriculteurs) », poursuivra Youssoufa Mohamed Ali, laissant entendre que pour arrêter une date, Mvouni doit avoir voix au chapitre. Au cours de son allocution, Belou a rendu hommage aux agriculteurs : « En vous réconciliant, vous avez donné une leçon aux politiques. Vous avez montré que l'intérêt général passe avant l'intérêt personnel ».

Le choix de Mvouni n'est pas fortuit. En effet, c'est dans cette même localité où, le 8 novembre passé, l'investiture de Soilih Mohamed alias Momo devait avoir lieu. Sauf que le président de la

République en a décidé autrement. En pleine crise entre une frange des agriculteurs, principalement du syndicat (Snac) qui contestaient l'élection de Momo, Azali Assoumani a, lors de son allocution, recommandé qu'un compromis soit trouvé.

Quant au président élu de l'union des chambres, il se dit « serein et avoir confiance au président de la République » malgré les multiples péripéties qui ont marqué son élection. Soilih Mohamed qui soutient « corps et âme » les assises nationales, réclame une place de premier plan pour les agriculteurs dans le dialogue national. « C'est nous qui travaillons, c'est nous qui souffrons. Alors nous allons participer aux assises porter notre contribution mais surtout, nous voulons la place qui nous revient : celle de conduire les assises car oui, les assises appartiennent aux agriculteurs ».



La cérémonie a vu la présence des présidents des chambres d'agriculteurs de Ngazidja et de Mohéli. Celui d'Anjouan n'a pas pu faire le déplacement. Le conseiller juridique du chef de l'Etat, celui chargé de la jeunesse et des sports, mais aussi et

surtout le directeur de cabinet du chef de l'Etat, sans oublier le commissaire à la production de Ngazidja et les membres du syndicat des agriculteurs y avaient également pris part.

Toufé Maecha

TÉLÉCOMMUNICATIONS :

Telma compte lancer des offres entreprise « très prochainement »



Siège Telma

Dans nos locaux hier, le directeur commercial, marketing et communication a rassuré que dès le premier trimestre de cette année 2018, les entreprises telle La Gazette des Comores vont pouvoir bénéficier des nouvelles offres qui vont leur permettre d'avoir « un débit garanti pendant un mois avec une facture fixe ». Entendez par là, un internet illimité. Mais qu'en sera-t-il du prix ? « On est entrain d'étudier par rapport à la concurrence », lâche Stéphane Aboutoïhi, le directeur commercial, marketing et communication.

Revenant sur la décision de La Gazette des Comores qui a débranché le Box du « Choix N°1 », M. Stéphane se montre quelque peu déçu. Pour lui, « on ne peut pas raisonner en temps mais on raisonne en volume ». « C'est vrai que connecter 10 utilisateurs sur une Box avec la qualité de la vitesse, leur permet de faire beaucoup de chose et, par

ricochet, ça consomme énormément de volume », a-t-il expliqué, rappelant que ce n'est pas de l'internet illimité. Au passage, il a vanté la qualité de leur internet mobile laquelle, et c'est vrai, est meilleur mais, et c'est irréfutable, est très chère.

Le deuxième opérateur de téléphonie mobile est venu à La Gazette rassurer les consommateurs. Le lieu n'est pas mal choisi. La Gazette est cette entreprise qui vient de se procurer le modem baptisé Box Telma avant de suspendre quatre jours plus tard à cause de son débit très torrentiel et son coût élevé pour sa recharge. Une mésaventure que les journalistes n'ont pas pu taire, notamment par le biais des réseaux sociaux. S'en est suivi une avalanche de commentaires, non moins critiques envers Telma, qui n'a pas tardé à réagir.

Toufé Maecha

18 MILLIONS DE FC DÉROBÉS À LA CAISSE DE RETRAITE

Le caissier derrière les barreaux

Une semaine après que 18 millions de francs comoriens aient été dérobés de la caisse nationale de retraite, 8 personnes dont le caissier ont été placées en détention. Des révélations du procureur de la République dans une interview exclusive accordée à La Gazette des Comores HZK-Presse.

Près de 18 millions de francs ont été dérobés à la Caisse nationale de retraite des Comores dans la nuit du mardi 2 janvier. D'après le procureur de la République, une enquête est diligentée pour faire toute la lumière sur cette affaire.

Dans une interview exclusive accordée à la Gazette des Comores / HZK-Presse samedi, Hamidou Ali Mohamed, procureur de la République affirme qu'après avoir entendu 8 personnes, le caissier a

été placé en détention.

« Suite aux premières enquêtes, nous avons décidé de mettre derrière les barreaux, le caissier de la boîte en attendant d'autres informations. Les autres sont et seront entendues également en tant que témoins dans cette affaire », a annoncé le procureur de la République.

Ce qui est étrange, a-t-il confié, c'est qu'« aucune trace d'effraction n'a été constatée, que ce soit au niveau de la porte ou du coffre fort ».

Selon le procureur de la République, l'enquête est entre les mains d'un juge d'instruction, ceci alors qu'elle était confiée à la Brigade de recherche de la gendarmerie nationale, saisie dans la matinée du mercredi 3 janvier pour « cambriolage ».

Ibnou M. Abdou

Nos points de vente

Nassib Itsandra
Nassib volovolo
Nassib Bacha
Nassib Kalfane
Gare du nord
Chez Kamardine Matelec
Wadaane coulé
Hadoudja chez Soroda
Hadoudja chez Nadi
Pâtisserie Pain Soleil Magoudjou

Au paradis du livre
Mag Mrket
Station Filling
Librairie A la Page
Nouveauté
Bus Place de France
Karthala chez Tati
Magasin Mzé Cheik Gobadjou
Café de la Médine Badjanani
Said Bacar Djomani

AB AVIATION MULTIPLIE SES VOLS

3
vols/jour

Vols réguliers

Moroni - Anjouan

08h 00

—
15h 00—
17h 00

A partir de:

16 225 kmf 7j/7



www.flyabaviation.com

EMPLOI :

Pourquoi la société nationale de pêche est toujours en veilleuse ?



Société nationale des pêches2

L'usine nationale de pêche ouverte à Voidjou depuis 2015 tourne au ralenti. Et pour cause, le pays ne dispose pas d'un laboratoire de contrôle qualité mais aussi, il est sous le joug d'un carton rouge infligé par la commission Européenne, empêchant de facto l'archipel d'exporter ses produits halieutiques vers ce marché rentable. Mais les autorités, notamment l'office national de contrôle qualité et certification des produits halieutiques, n'en conviennent pas. Si les portes du marché européen nous sont fermées, d'autres sont ouvertes pour sortir de l'ornière.

En effet, selon les responsables de cet office, ces arguments ne sont « aucunement » susceptibles d'empêcher l'entreprise de tourner à plein régime. « Certes le pays ne dispose pas d'un laboratoire localement, pour le contrôle qualité, mais nous avons signé une convention avec l'institut pasteur de Madagascar à cet effet. Donc nous pouvons dire que nous

avons un laboratoire même si ça nous coûte un peu cher, mais nous y faisons face », affirme Ismael Ahamada, le directeur dudit office, entouré de son équipe hier lors d'un entretien avec La Gazette des Comores / HZK-Presse dans son bureau à Moroni.

Si « la question du laboratoire est résolue », le carton rouge que le pays a reçu en mai 2017 (après un

carton jaune en octobre 2015) pour l'usage abusif de son drapeau comme pavillon de complaisance, est-il contraignant quant aux activités de cette usine capable d'absorber jusqu'à 4000 salariés ? Sur ce point précis, l'office de contrôle qualité n'y va pas avec le dos de la cuiller. Selon les responsables, une entreprise chinoise dénommée « Prosper Societe Investissement Company » qui pratique la pêche dans les eaux comoriennes « exportent ses produits en Chine ».

Mais ce n'est pas tout. Une autre société, italienne cette fois, dénommée RAZ Industries, exportait elle aussi nos produits halieutiques à Dubaï, il n'y a pas longtemps. « Pourquoi la société nationale de pêche n'exporte pas les poissons vers d'autres marchés qu'en Europe ? », s'interroge l'office qui persiste et signe qu'il est à même de remplir les missions qui lui sont dévolues en tant qu'autorité de contrôle qualité, contrairement à ce qu'on dit ici et là. Une autre pair de manches, nos interlocuteurs affirment que l'usine de pêche ne leur a « jamais adressé une demande d'agrément ».

L'usine de pêche est dotée d'une capacité de production journalière de 21 à 22 tonnes, dont entre 18 et 19 à exporter, sachant que les besoins en consommation de la population comorienne sont estimés à 2,5 tonnes par jour, selon le président de la commission parlementaire Haki qui a eu à gérer ce dossier. Mais force est de constater que même la demande locale n'est pas satisfaite et ce, malgré les matériels de pointe, à foison de surcroît, à la disposition de ladite usine.

32 millions de dollars qui auraient été investis dans cette usine « capable de fournir de l'emploi direct à 4000 personnes ». 30,91% des actions sont détenues par le fonds qatari pour le développement, 17,2% par Qatar Charity, 17,2% par la fondation caritative Sheikh Eid

Bin Muhamed Al-Thani également de Qatar, 8,51% par les Comores... Soit dit en passant, il y a de cela moins de deux mois une cinquantaine d'employés sont mis à la porte. Encore des nouveaux venus dans le chômage.

Toufé Maecha

C'est quoi l'office national de contrôle qualité ?

Créé en juillet 2010 par arrêté N°10-037/VPMAPEEA/CAB, l'office national de contrôle qualité et certification des produits halieutiques (ou Onqcp) est un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité morale. L'arrêté de création est abrogé par l'arrêté N°15-017/MPEEIA lorsque le gouvernement a jugé nécessaire de rehausser le statut de l'Onqcp en avril 2015 vu que la mission principale assignée à cet établissement est régalienne. Le décret N°15-051/PR portant création de l'Onqcp est signé en avril 2015. Sa gestion est soumise aux règles de la comptabilité publique. L'Onqcp est placé sous la tutelle : technique et administrative du ministère en charge de la pêche ; financière du ministère en charge des finances et du budget.

Comme son nom l'indique, l'office national de contrôle qualité et certification des produits halieutiques est chargé entre autres du contrôle des conditions d'hygiène applicables aux produits de la pêche et l'ensemble de la filière halieutique et de leur certification pour l'exportation. C'est dans le cadre de ses missions qu'actuellement l'office bat campagne de sensibilisation pour l'introduction d'une carte professionnelle pour les quelques 410 vendeurs enregistrés au niveau national. Pour lutter contre la contamination des poissons, 25 glacières sont déjà distribuées aux vendeurs et 450 autres sont attendues ce mois-ci.

T.M

ASSISES NATIONALES

La Confédération des agriculteurs, aucune voix discordante

Le lundi dernier, la confédération des agriculteurs a annoncé à son siège de Moroni son soutien aux assises nationales. Pour elle, il est temps de parler des 42 ans d'indépendance, car aucune évolution n'a pas été enregistrée au niveau de l'agriculture alors que le pays a bénéficié de beaucoup d'aides extérieures.

En conférence de presse tenue hier matin à Moroni, la Confédération des agricultures et élevage a annoncé son soutien sans réserve à la tenue des assises nationales. « Les assises concerne tout le monde sans distinction de quelque nature que ce soit. Il suffit d'être comorien. Il faut donc y prendre part », affirme Issa Mhadji, Président de la confédération. Pour lui, ce sont les agricul-

teurs et pêcheurs qui sont les premiers bénéficiaires de ces assises.

« En 42 ans d'indépendance, aucun développement dans le secteur de l'agriculture n'a été enregistré alors que plusieurs aides extérieures continuent d'arriver. Où sont-elles passées, à qui la faute, et cela va durer jusqu'à quand ? », s'interroge le chef syndicaliste, en qualifiant « d'ennemis du développement de l'agriculture en Union des Comores » ceux qui s'y opposent.

Quant au secrétaire général de la confédération, il persiste et signe que son organisation est une et indivisible. Hadji Msoili Ahamada fait parie qu'il n'y aurait aucune voix discordante, au sein des différentes associations composant la Confédération (CPC, Sndp ou Fnac), qui serait contre ces assises. « Tout le monde est conscient des

enjeux des ces assises nationale », dit-il. Et lui d'assurer que la confédération n'ira pas aux assises les mains vides. « Nous avons plusieurs propositions à apporter pour le progrès de l'agriculture, la pêche et l'élevage ».

Mohamad Mmadi, président des pêcheurs, estime que le moment est venu de s'asseoir autour de la même table pour sauver le pays et penser à l'avenir des générations futures. « Nos enfants n'attendent que nous, il faut préparer leur avenir », recommande-t-il. Il appelle les intellectuels arabophones et francophones à montrer leur savoir et leur savoir-faire pour l'intérêt de la nation.

Ibnou M. Abdou

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

PAR L'ENTREMISE DU MINISTERE DE MAITRE
BASSAM CHEIKH
Huissier de Justice à Moroni
Tél :- 773.47. 37

SAMEDI 27 JANVIER 2017 A 10H 30 mn

A L'ETUDE DE Me BASSAM CHEIKH

- Un salon complet en cuire avec table basse-mise à prix : 475 000 KMF
- Un salon complet semi-cuire-mise à prix : 400 000 KMF
- Un ecran plat TV 43 pouces de marque HYUNDAI-mise à prix :175.000
- Un lot de 10 chaises de salle à manger-mise à prix :40 000 KMF

AU BENEFICE DE L'EXIM BANK COMORES S.A

HABARI ZA UDUNGA

Laisser passer l'orage

L'autre jour je me retrouve nez à nez avec mon ancien professeur de conduite automobile, mister Noles. Ce dernier me déclare de prime abord, avoir été renversé par une benne et que pendant les deux jours qui ont suivi, il n'était pas conscient de son état, tellement des sacs et des poutres s'étaient abattus sur lui. C'est seulement au troisième jour qu'il a pris conscience qu'il était bien en vie, mais que toutes ses articulations étaient atrophiées.

Vous l'aurez sans doute compris, dans le langage imagé de mon ami Nolès, la benne qui l'a renversée n'est autre que la fameuse « grippe » alpha-machin, qui fait couler beaucoup de paracétamol, vitamines C et autres anti-inflammatoires, dans nos bouches quelque peu endolories. On a l'étrange impression que la majorité de la population est constituée de vieillards et dont les rhumatismes se sont tout d'un coup réveillés.

En fait, cette épidémie qui n'a jamais dit son nom, nous fait toucher du doigt, notre vulnérabilité actuelle face à l'ouverture sans réel contrôle de notre pays, de tout ce qui vient de l'extérieur. Il ne s'agit point de dresser des obstacles, qui ne tiendraient pas longtemps face à un monde qui se globalise, mais d'es-

sayer tout simplement de mettre en pratique les quelques mesures qui figurent dans nos codes et autres écrits sur la santé.

Ce qui est terrible, c'est que les autorités à tous les niveaux semblent vouloir jouer la montre, croyant qu'il suffit de laisser passer l'orage et que par la suite tout ira mieux dans le meilleur des mondes. Nos concitoyens ont, il est vrai, mis toujours ce qu'il leur tombe sur la tête sur le compte de la fatalité et autres punitions divines du Bon Dieu face à des brebis égarés.

La façon dont est gérée cette « grippe » illustre quelque peu la vision que nous avons face aux grands défis qui nous assaillent de toutes parts. Que ce soit dans le domaine de la santé ou dans d'autres, nous tenons un discours cohérent et rationnel mais nous appliquons toujours des remèdes de grand-mère pour résoudre les problèmes. Peut-on continuer long-

temps sur cette voie ?

Quand nous savons que la plupart des épidémies dans notre pays ont pour origine les déchets et que dans nos îles la gestion des déchets ne semble pas être une question prioritaire, on peut raisonnablement se demander si nous savons où nous allons. Les gouverneurs ont tout simplement démissionné sur ce thème alors que la mise en place des sites de décharges contrôlées leur revient dans la mesure où une seule commune n'a pas le poids nécessaire de proposer une solution.

Qu'on se le dise, sans solution pérenne dans la gestion des déchets, aucune gouvernance locale ne pourra voir le jour. On glosera sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) à longueur de journées mais ce sera un cautère sur une jambe de bois.

Mmagaza

Les petites Annonces de La Gazette
Adressez-vous au Service
ANNONCES CLASSÉES
La Gazette des Comores
Moroni Badjanani
Tél. : 763 26 20 BP 2216
E-mail: la_gazette@comorestelecom.km

La Gazette des Comores
 BP 2216 Moroni – UNION DES COMORES
 Tél. (269) 37-79-80 – 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____
 Prénom : _____
 Adresse postale : _____ email : _____
 Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :
 3 mois Montant : _____
 6 mois Montant : _____
 12 mois Montant : _____

Mode de règlement :
 Espèces
 Chèque n° _____
 Virement bancaire réf. : _____

Moroni le,
 Signature : _____

Tarifs d'abonnement
 (Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

VENTE AUX ENCHERES

Extrait du cahier des charges en exécution de **l'ordonnance d'injonction de payer N°209/17 du 10/07/2017**, rendu par le Président du Tribunal de Première Instance de Moroni, laquelle ordonnance d'injonction de payer ayant reçue la formule exécutoire en date du 30 aout 2017.

DÉROULEMENT DES ENCHÈRES
 L'adjudication sera faite au plus offrant enchérisseur. Elle aura lieu en un seul lot.

HUISSIER DE JUSTICE
 Maître Bassam CHEIKH, Huissiers de Justice à Moroni Mangani, derrière MagMarke, tél 348 72 48.

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

1 Lot :
 La propriété dite « ADAM » sise à Hadoudja-Moroni, Ngazidja, Union des Comores d'une contenance déclarée de huit ares et deux centiares (08 A 02 Ca), immatriculée par Monsieur MEHBOUB MOHSIN ADAMDJEE, sous la réquisition TN° 654-DLA dépôt Vol 23 No 353 du 10/11/2014

MISE A PRIX DE LA PROPRIÉTÉ CITÉE
 Outre les charges, clauses et conditions mentionnées aux cahiers des charges les enchères seront reçues sur la mise à prix fixée par le poursuivant soit la somme de **soixante treize millions sept cent quatre-vingt-dix huit mille sept cent quatre vingt seize francs comoriens (73 798 796 KMF) OUTRE LES FRAIS ET AUTRES ACCESSOIRES.**

BÉNÉFICIAIRE DE LA VENTE AUX ENCHÈRES
 EXIM BANK COMORES Société Anonyme de droit comorien, au Capital de KMF 1 000 000 000 dont le siège social est à Moroni, place de France, immatriculée au Registre du Commerce de Moroni en date du 05 décembre 2007 sous le n°178/07 du registre chronologique et n°3346-B-07 du registre analytique.

LE DEBITEUR
 La Société dite « MAGASIN RAJ SARL », sise à Moroni-Magoudjou, immatriculée sous le n°50/28 du registre chronologique et n°3423-B-08 du registre analytique et représenté par son gérant Mr ZAKIR MOHSIN MOUHSINE, né le 11 mars 1970 à Moroni et y demeurant.

JOUR DE LA VENTE
 Samedi 27 janvier 2017 à 10h:00 au cabinet d'Etude Notarial Associées (CENA) de Maitre Moingaza HADJI et Souraya ILIASSE, sis à Moroni- Mbouzini, Avenue Place de France (derrière Exim Bank et le Restaurant Le Select), tél +269 346 53 55

Maitre BAHASSANI AHMED
 Avocat à la Cour
 Place de France, B.P 6005 Moroni Comores
 Tel : 00269 773 96 95
 contact@avocatcomores.com

VENTE AUX ENCHERES

Extrait du cahier des charges en exécution de **l'ordonnance d'injonction de payer N°156/17 du 02/06/2017**, rendu par le Président du Tribunal de Première Instance de Moroni, laquelle ordonnance d'injonction de payer ayant reçue la formule exécutoire en date du 13 septembre 2017.

DÉROULEMENT DES ENCHÈRES
 L'adjudication sera faite au plus offrant enchérisseur. Elle aura lieu en un seul lot.

HUISSIER DE JUSTICE
 Maître Bassam CHEIKH, Huissiers de Justice à Moroni Mangani, derrière MagMarke, tél 348 72 48.

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

1 Lot :
 La propriété dite « WEMANI V » sise à Hadoudja-Moroni, Ngazidja, Union des Comores d'une contenance déclarée de sept ares et quarante centiares (07 A 40 Ca), immatriculée par Monsieur IBRAHIM SOUBIRA, sous la réquisition TN° 150-DLA dépôt Vol 23 No 738 du 27/05/2015.

MISE A PRIX DE LA PROPRIÉTÉ CITÉE
 Outre les charges, clauses et conditions mentionnées aux cahiers des charges les enchères seront reçues sur la mise à prix fixée par le poursuivant soit la somme de **vingt deux millions cent soixante neuf mille trois cent douze francs comoriens (22 477 770,00 KMF) OUTRE LES FRAIS ET AUTRES ACCESSOIRES.**

BÉNÉFICIAIRE DE LA VENTE AUX ENCHÈRES
 EXIM BANK COMORES Société Anonyme de droit comorien, au Capital de KMF 1 000 000 000 dont le siège social est à Moroni, place de France, immatriculée au Registre du Commerce de Moroni en date du 05 décembre 2007 sous le n°178/07 du registre chronologique et n°3346-B-07 du registre analytique.

LE DEBITEUR
 LA PHARMACIE DE LA CAPITALE, immatriculée sous le n°327/16 du registre chronologique et n°7375-B-16 du registre analytique, sise à Moroni, représenté par son gérant Mr IBRAHIM SOUBIRA, pharmacien, né le 16 juillet 1968 à Mutsamudu et demeurant à Moroni.

JOUR DE LA VENTE
 Samedi 27 janvier 2017 à 10h:00 au cabinet d'Etude Notarial Associées (CENA) de Maitre Moingaza HADJI et Souraya ILIASSE, sis à Moroni- Mbouzini, Avenue Place de France (derrière Exim Bank et le Restaurant Le Select), tél +269 346 53 55

Maitre BAHASSANI AHMED
 Avocat à la Cour
 Place de France, B.P 6005 Moroni Comores
 Tel : 00269 773 96 95
 contact@avocatcomores.com

FOOTBALL : ARBITRES, FIFA ET CAF (INTERVIEW)

Bakary Noiret Jim Malaka : "Non, il n'existe pas un bon ou mauvais arbitre"

Aux Comores, la période de trêve prend fin dans les semaines à venir. Joueurs et arbitres nationaux et internationaux rechaufferont les crampons pour fouler les pelouses. Bakary Noiret Jim Malaka est l'un des arbitres de la Fédération Internationale de Football Association (Fifa) et de la Confédération Africaine de Football (Caf). Il a accordé une interview à La Gazette / HZK- Presse.

Question : Comment s'organise les échelons des arbitres ?

Réponse : Aux Comores, il y a quatre catégories d'arbitres : arbitres de District, de Ligue, fédéral et de la Fifa.

Question : Comment s'effectue la promotion ?

Réponse : On organise des tests physique et théorique. Il n'y a pas une période fixe pour ces épreuves. Ils s'effectuent sous la houlette du Docteur Moussa. Et pour les arbitres de la Fifa/Caf, on dépêche surplace deux à trois instructeurs pour diriger



Quatre arbitres comoriens de Ligue et de la Fifa

ces tests. Ils se déroulent souvent en Octobre-Novembre. Les candidats sont retenus sur proposition de la Fédération de Football des Comores.

Question : Comment reconnaître un bon à un mauvais arbitre ?

Réponse : Il n'existe pas un bon ou mauvais arbitre. Il existe des arbitres qui interprètent mal les règles du jeu.

Question : Et pourquoi ils font parfois l'objet d'actes d'agression ?

Réponse : Les insultes, les provocations et/ou les agressions sont l'œuvre des supporters et/ou dirigeants des équipes, aveuglés par la soif de victoire. Le perdant accuse les arbitres d'être à l'origine de sa défaite. D'où les agressions

Question : Combien d'arbitres de la Fifa/Caf sont opérationnels ?

Réponse : Nous sommes neuf, dont six assistants (Adjlane Abdoulmadjid, Amaldine Soulaymane, Chebli Said Omar, Faysoile Kosto, Ibrahim Ahmed Houssein, Ibrahim Mohamed) et trois arbitres centraux (moi, Adelaïd Dalmas et Ansuidane Soulaymane).

Question : La progression des arbitres comoriens par rapport aux critères de la Fifa/Caf n'est-elle pas faible ?

Réponse : Je pense qu'elle est raisonnable. Parmi les arbitres retenus pour exercer au prochain Mondial de la Russie figure un Comorien. Nous sommes fiers de cette promotion.

Question : Quel genre de matches dirigent les arbitres comoriens de la Fifa/Caf ?

Réponse : Il n'y a aucune restriction. On dirige toutes les rencontres, organisées par la Fifa/Caf : préliminaires du championnat du monde et de la Coupe d'Afrique des Nations, Ligue des Champions, et tous les matches des jeunes, depuis U17 jusqu'au U20.

Question : Un message particulier ?

Réponse : Au public, tous les arbitres ne sont pas parfaits. Durant le jeu, un arbitre comme un joueur peut commettre des erreurs. Il doit nous comprendre. Aux arbitres, être fier de sa compétence et éviter la corruption comme certains le font. Que l'année 2018 nous permette d'adopter une conduite exemplaire.

Propos recueillis par
Bm Gondet

Sagesse comorienne
Yahala naya tsolala pwayi
Qui fait mal (son lit) couche mal
Comme on fait son lit, on se couche

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

Ministère des Finances et du Budget

Programme Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4)

Réf. N°2017/08/RCIP4/AMI»

sélection de consultants par les emprunteurs de la banque

PROROGATION

« Sollicitation de Manifestations d'Intérêt pour le Recrutement d'un observatoire pour faire le suivi de la qualité des services télécom auprès des Consommateurs »

Le Gouvernement de l'Union des Comores a obtenu un Don de USD 22 Millions (H 878-KM) de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer la Quatrième Phase du Programme Régional d'Infrastructures de Communication (RCIP-4) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce Don pour effectuer les paiements au titre des contrats suivants : « Recrutement d'un observatoire pour faire le suivi de la qualité des services télécom auprès des Consommateurs ».

• Objectif de la mission

En recueillant des données sur la qualité du service, basée sur le « feedback » des consommateurs, cette activité a comme objectif global d'améliorer et de renforcer la qualité de service télécom offert par les opérateurs aux consommateurs.

• Travaux à faire

La mission peut être décomposée en deux principales phases :

Première Phase	Seconde Phase
Il surveillera la qualité de service relatif :	Pendant cette phase, il doit réaliser
• au DATA ;	• Le développement du Partenariat Consommateurs - Opérateurs
• aux Voix ;	• l'instauration d'une entente préalable entre les différents acteurs publics et privés des TICs, ainsi que les consommateurs ;
• aux services business ; aux appels internationaux ; à l'argent mobile (une fois développé).	• La dissémination des résultats de suivi-évaluation et plaidoyer pour le changement.

• Profil du consultant

La mission sera confiée à un observatoire autonome ou non gouvernemental.

Les candidats admissibles à manifester leur intérêt suivant les principales activités décrites ci-dessus devront soumettre un dossier de candidature dans une enveloppe fermée portant la mention « **Recrutement d'un observatoire pour faire le suivi de la qualité des services télécom auprès des Consommateurs** » et comprenant :

(i) Une lettre de manifestation d'Intérêt (ii) Présentation générale du Consultant (iii) les CV détaillés des membres clés de l'Observatoire.

Les consultants intéressés peuvent demander les TDRs par email à l'adresse rcip.procure@gmail.com

L'observatoire sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'IDA, version janvier 2011. La méthode de sélection est la « Sélection Fondé sur la Qualité et le Coût (SFQC) ».

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : de 08h 30 à 14H 00 (heure locale) du lundi au vendredi.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées ou envoyées par email, aux adresses mentionnées ci-dessous au plus tard le 10 janvier 2017 à 08 h 30 (heure locale).

• Adressé à : Monsieur le Secrétaire Général du Ministère des Finances et du Budget, « Manifestation d'intérêt N°2017/08/RCIP4/AMI – Intitulé du poste », Bureau de gestion du projet RCIP-4. Moroni Coulée, Logement N°ZE 27, Tél (269) 773 99 00, email rcip.procure@gmail.com

Lancé le mardi 12 Décembre 2017



Communiqué de presse

Moroni le 06/01 /2018

Les travaux préparatoires pour les Assises Nationales entrent dans sa troisième phase avec des ateliers thématiques qui vont démarrer ce mercredi 10 janvier 2018.

Les réflexions vont se porter sur les Axes et thèmes définis par la commission technique assistée par les experts nationaux retenus à partir d'un appel à candidature, avec thème de référence. « Nous appelons les comoriens à s'inscrire sur chaque thèmes pour que chacun puisse se retrouver au rendez-vous de ce mercredi » a déclaré Djaé Ahamada Chanfi président de la commission de communication du CPAN.

Pour rappel, cinq axes ont été définis :

Axe 1, la gouvernance politique consolidation nationale et édification de l'Etat.

Axe 2, la gouvernance économique et financière

Axe 3, la gouvernance sociale et culturelle.

Axe 4, la place des Comores dans le monde.

Axe 5, la question de l'île comorienne de Mayotte.

بيان صحافي.

06/0120178 مورون

تبدأ أعمال الجلسة الوطنية جولتها الثالثة بورشات عمل ومواضيع متعددة وأن أعمالها ستبدأ رسمياً يوم الأربعاء 10/01. وستكون المواضيع المدرجة في أعمال الجلسات وما تم الاتفاق عليها لدى اللجنة الفنية للجلسة والخبراء المحليين بدعوة المشاركة عن طريق القرعة بمواضيع مثالية. وعلى هذا الأساس تدعو الجلسة جميع المواطنين بتسجيل أسماءهم بالموضوع التي يراه مناسبة لكي يكون في الموعد. هذا ما صرح به السيد. جاي احمد شانفي. رئيس للجنة الإعلامية للجلسة الوطنية.

يذكر أن اللجنة الفنية إختارت خمس نقاط أساسية للتداول في الجلسة.

1- الحكم الرشيد في السياسة والحفاظ على الوحدة الوطنية.

2- الحكم الرشيد في الصيرفة والإقتصاد.

3- الحكم الرشيد في الشؤون الاجتماعية والثقافية.

4- مكانة جزر القمر في الخارطة العالمية.

5- قضية جزيرة مايوت القمرية كقضية محورية.

اللجنة الإعلامية.

Commission de communication